Recommandations RGPD:

Pour se conformer aux exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et répondre à la sanction de la CNIL, voici cinq recommandations sur les règles de gestion à mettre en place immédiatement pour les données de votre CRM:

1. Minimisation des Données

- Réduire la quantité de données collectées et stockées à celles strictement nécessaires pour les objectifs définis (principe de minimisation des données).
- Supprimer ou anonymiser les données sensibles inutiles, comme les numéros de sécurité sociale et les informations de santé, dès qu'elles ne sont plus nécessaires aux finalités initiales.

2. Pseudonymisation et Anonymisation

- Mettre en place des techniques de pseudonymisation pour les données permettant d'identifier directement une personne (ex : noms, adresses email).
- Utiliser l'anonymisation lorsque les données ne sont plus nécessaires à l'identification directe ou indirecte des individus, garantissant qu'aucune personne ne puisse être identifiée à partir des données anonymisées.

3. Gestion des Droits des Utilisateurs

- Établir des procédures pour respecter les droits des utilisateurs, comme le droit d'accès, de rectification, de suppression, et le droit à la portabilité des données.
- Informer les clients de ces droits et de la manière dont ils peuvent les exercer facilement via votre site web ou vos canaux de communication.

4. Sécurité des Données

- Renforcer les mesures de sécurité pour protéger les données contre tout accès non autorisé, perte ou fuite. Cela inclut le chiffrement des données en transit et au repos, l'utilisation de mots de passe forts, l'authentification à plusieurs facteurs, et des politiques de contrôle d'accès strictes basées sur les rôles.
- Mettre en place des protocoles pour la gestion des incidents de sécurité, comme la notification rapide des violations de données à la CNIL et aux individus concernés.

5. Audit et Suivi de Conformité

 Effectuer des audits réguliers de la conformité aux règles du RGPD pour identifier les points faibles dans la gestion des données. • Mettre en place un registre des traitements de données, en documentant les finalités, les types de données, les bases légales, les durées de conservation, et les mesures de protection appliquées.

Ces recommandations devraient vous aider à établir une gestion des données plus conforme au RGPD et à répondre aux attentes de la CNIL pour lever la sanction actuelle.